

LOI SANTÉ AU TRAVAIL

Quelles évolutions en matière de prévention des risques professionnels en entreprise ?

Mardi 29 mars 2022

9h00-11h30

Hôtel Mandarin Oriental
251 rue Saint-Honoré
75001 Paris

OBJECTIFS :

- Appréhender les nouvelles dispositions de la loi Santé au travail et ses décrets d'application
- Identifier les conséquences concrètes pour les entreprises
- Échanger avec des experts sur les bonnes pratiques à mettre en place

Après plus d'un an de débats, la loi n° 2021-1018 pour renforcer la prévention en santé au travail a été publiée le 3 août dernier. Elle transpose l'ANI du 10 décembre 2020 en vue de réformer la santé au travail. Elle contient également des mesures afin de décloisonner la santé publique et la santé au travail.

Cette loi fait peser sur les entreprises de nouvelles obligations tout en étendant le rôle de leurs interlocuteurs internes (CSE, préventeurs) et externes (service de santé au travail).

Elle entrera en vigueur le 31 mars 2022.

Forum Legal & RH vous propose de faire un point opérationnel sur les nouveautés introduites par la loi Santé au travail et sur les conséquences concrètes pour les entreprises ■

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Laurent DUBIÉ

Responsable Prévention Santé au travail, Groupe Bigard

Sophie FANTONI-QUINTON

Professeur de médecine du travail, docteur en droit.
Ancienne conseillère chargée des questions médicales au cabinet du secrétaire d'État chargé des retraites et de la santé au travail

Michel LEDOUX

Avocat fondateur, Ledoux & Associés

La matinée sera animée par
Aurélia DEJEAN DE LA BÂTIE,
Responsable du Service
Ressources et Développement,
Barthélémy Avocats

Programme

8h30 **Accueil des participants**
Petit-déjeuner

9h00 **Début de la conférence**

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (DUERP) : LES CHANGEMENTS À VENIR

- Le rôle central du DUERP dans la politique de prévention : une avancée législative
- De nouvelles obligations de traçabilité en matière de télétravail, de conditions de travail et d'organisation du travail
- Mise en place d'un programme annuel de prévention : quelles nouveautés ?
- Obligations nouvelles de conservation et de mise à disposition élargie du DUERP : pendant quelle durée ? Qui peut y avoir accès ? Selon quelles modalités ?
- Renforcement du rôle du CSE en matière d'évaluation des risques et de prévention des risques

- Obligation de désigner un référent santé sécurité : la nouvelle obligation de formation qui en découle
- Création du passeport prévention pour tous les salariés : quelles conséquences pour l'employeur ?

RÉFORME DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL : LES CONSÉQUENCES POUR L'ENTREPRISE

- Des « services de santé au travail » aux « services de prévention et de santé au travail (SPST) » : quelles sont leurs nouvelles missions ? Quelles nouveautés en matière d'organisation et de gouvernance ? Financement des SPST
- Collaboration entre médecine de ville et médecine du travail : quel est le rôle du médecin praticien correspondant ? Accès au dossier médical partagé, au dossier médical en santé au travail : à quelles conditions ? Faut-il le consentement du salarié ? Recours à la télémédecine
- Instauration de nouvelles visites : visite médicale obligatoire de mi-carrière, nouveau rendez-vous de liaison pour lutter contre la désinsertion professionnelle

PUBLICS CONCERNÉS

- Directeurs et responsables RH
- Responsables SST, responsables HSE, préventeurs
- Médecins du travail
- Juristes d'entreprises
- Avocats

Séance de questions-réponses

11h30 **Fin de la conférence**

Bulletin d'inscription

BULLETIN À RENVOYER - Par courrier :

Forum Legal & RH - 57 rue de Paris, 78100 Saint-Germain-en-Laye

Par E-mail : contact@forumlrh.fr Tél : 09 53 63 68 90

Organisme de formation - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788333178. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Oui, je m'inscris à la conférence d'actualité :

LOI SANTÉ AU TRAVAIL

Quelles évolutions en matière de prévention des risques professionnels en entreprise ?

Mardi 29 mars 2022 - Hôtel Mandarin Oriental, 251 rue Saint-Honoré, 75001 Paris

Tarif : 330 € HT soit 396 € TTC (Tarif groupe : nous contacter)

Règlement par chèque à l'ordre de FORUM LEGAL & RH

virement bancaire : CIC ST GERMAIN EN LAYE - IBAN : FR76 30066 10864 00020416101 84

BIC : CMCIFRPP

> **PARTICIPANT :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

E-Mail :

> **INSCRIPTION GÉRÉE PAR :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

E-Mail :

> **ÉTABLISSEMENT À FACTURER** (à compléter si différent) :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Ce bon de commande complété vaut inscription définitive.



La signature du présent bulletin d'inscription emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site www.forum-legal-rh.fr. Toute annulation doit nous être communiquée par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la conférence, à défaut de quoi, elle sera intégralement facturée.

Cachet et signature obligatoires